

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 11 JUILLET 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22 + 4 pouvoirs

Date de convocation 5 juillet 2023
Date de publication 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absente : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

Représentés : **Angélique CHEVRE à Raynald INGELAERE, Emmanuel PROVIN à Bruno LORILLERE, Jean-Baptiste SCHREINER à Mickaël VAIRELLES, Mélanie SIGNORY à Anita DANGIN.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 03_11072023

N°03 : TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la Commune pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Ainsi, il est prévu notamment les ouvertures de postes suivantes :

- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe à temps complet suite à la réussite à un examen professionnel
- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe à temps complet suite à avancement de grade
- Quatre postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet suite à avancements de grade
- Deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet suite à avancements de grade
- Un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique (ATEA) principal de 2ème classe à 18/20^{ème} suite à la réussite du concours et à des modifications au sein du conservatoire de musique

- Un poste de ATEA principal de 1ère classe à 9/20^{ème} suite à des modifications au sein du conservatoire de musique
- Un poste de ATEA principal 2ème classe à 6/20^{ème} suite à des modifications au sein du conservatoire de musique
- Un poste de ATEA principal de 1ère classe à 10/20^{ème} suite à des modifications au sein du conservatoire de musique

Parallèlement, il est prévu les suppressions de postes suivantes :

- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet
- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe à temps complet
- Quatre postes d'adjoint technique à temps complet
- Deux postes d'adjoint administratif à temps complet
- Un poste de ATEA principal 2ème classe à 9/20ème
- Un poste de ATEA principal 2ème classe à 20/20^{ème}
- Un poste de ATEA principal de 1ère classe à 16/20^{ème}

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 juin 2023,

Considérant l'avis favorable des commissions des finances et ressources humaines, jeunesse et affaires scolaires du 4 juillet 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les ouvertures de postes suivantes à compter du 15 juillet 2023 :

- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe à temps complet
- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe à temps complet
- Quatre postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- Deux postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- Un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique (ATEA) principal de 2ème classe à 18/20ème
- Un poste de ATEA principal de 1ère classe à 9/20^{ème}
- Un poste de ATEA principal de 1ère classe à 10/20^{ème}
- Un poste de ATEA principal 2ème classe à 6/20ème

- **APPROUVE** les suppressions de postes suivantes à compter du 1^{er} octobre 2023 :

- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet
- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe à temps complet
- Quatre postes d'adjoint technique à temps complet
- Deux postes d'adjoint administratif à temps complet
- Un poste de ATEA principal 2ème classe à 9/20ème

- Un poste de ATEA principal 2ème classe à 20/20^{ème}
- Un poste de ATEA principal de 1ère classe à 16/20^{ème}

- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

F.I.

....., secrétaire de séance

